



Règlement de l'Association Bmx Club Cournon D'Auvergne

2, chemin de l'Usine Élevatoire

63800 Cournon D'Auvergne

INTRODUCTION

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales des statuts de l'association et de la réglementation en vigueur édictées par la F.F.C. Il est rappelé que chaque adhérent(e) et / ou son représentant légal a pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'Administration et voté en Assemblée Générale. L'Association du BMX Cournon d'Auvergne est affiliée à La Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). L'obtention d'une licence F.F.C. est obligatoire pour l'adhésion au Club et la pratique du BMX sur la piste de Cournon d'Auvergne.

Le bon fonctionnement de l'association réside dans l'entente cordiale de ses membres. Cohésion - Formation - Passion - Détermination sont les piliers de notre association et doivent, à chaque moment être un guide et se construire au fil du temps. Il est donc de la responsabilité de chacun de se montrer courtois, entre pilotes, entre parents, entre pilotes et parents et avec les salariés du club, les bénévoles et les membres du Conseil d'Administration.

En cas de non-respect de cette base non négociable, des sanctions peuvent être prononcées par le bureau ou le Conseil d'Administration pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association et au remboursement partiel de l'adhésion.

BASES DE LA PRATIQUE

Tout pilote doit être âgé d'au moins 2 ans et demi afin d'être licencié sous couvert de la FFC.

Une séance de découverte est possible pour les nouveaux adhérents, la présence d'un parent lors de cet essai est vivement recommandée.

- L'équipement

Sur la piste le pilote doit OBLIGATOIREMENT avoir :

- ✓ Casque intégral homologué attaché
- ✓ Gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts
- ✓ Vêtements à manches longues
- ✓ Pantalon à jambes longues (jogging interdit) *
- ✓ Chaussures protégeant les pieds et correctement lacées.
- ✓ Chaussettes couvrant les chevilles
- ✓ Vélo en bon état de marche

* Les pantalons courts type bmx sont autorisés uniquement avec une protection du genou et du tibia avec une surface rigide pour les Élites.

Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état, vélo de location compris (voir contrat de location), il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes.

L'équipement est sous la responsabilité du pilote. En aucun cas le Club ne procède à la maintenance des vélos. L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote, le Club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.

LES ENTRAÎNEMENTS

1. Adhésion et licence, c'est différent.

Pour participer aux séances d'entraînement, le pilote doit être à jour de sa cotisation. La date limite du renouvellement de l'adhésion et de son paiement est fixée au 30 septembre de chaque année pour tous les pilotes.

Pour les adhérents commençant en Bmx, mineurs et majeurs, la prise de licence ainsi que son paiement au club (qui le reverse en totalité à la fédération) est à réaliser avant le 30 septembre de chaque année.

Pour tous les pilotes mineurs, le renouvellement et le paiement de la licence doivent se faire avant le 30 septembre de chaque année.

Enfin, pour les majeurs, la date limite pour renouveler et régler la licence est fixée au 15 octobre de chaque année.

Nous rappelons que l'association propose des règlements échelonnés. N'hésitez pas à demander lors des permanences ou par mail.

Dans le cas de non-paiement de l'adhésion et/ou de la licence, ce dernier ne sera pas admis sur la piste pour les entraînements.

Tout pilote non licencié au club doit faire une demande écrite par mail pour s'entraîner pendant l'année au sein du Bmx Club Cournon D'Auvergne. Après consultation du bureau et des entraîneurs, le pilote sera autorisé ou non à faire partie d'un groupe d'entraînement. Une adhésion au club sera obligatoire. Le montant sera fonction du nombre d'entraînements.

2. Encadrement

Les entraînements sont encadrés par des entraîneurs salariés disposant d'un Diplôme d'État et / ou Brevet Professionnel (ainsi que des éducateurs diplômés par la fédération). Ils sont les seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés. Ils sont également les garants du respect du présent règlement et du projet du club.

Il est interdit de quitter l'entraînement et/ou stage avant la fin sans prévenir l'entraîneur pour des raisons de sécurité. Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entraînement.

La présence régulière aux entraînements est recommandée et il est demandé au pilote de respecter les groupes et les horaires (échauffements inclus). En cas d'absence, il est souhaitable d'en avertir l'éducateur.

Chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement/le stage a bien lieu et de veiller à venir le chercher à l'heure convenue à la fin de l'entraînement.

La présence des parents en haut des virages et sur la butte de départ n'est pas autorisée.

Les entraîneurs sont disponibles pour échanger avec les parents avant ou après les entraînements ou par mails : ronan.bmxcournon@gmail.com / theo.bmxcournon@gmail.com

L'association est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement. En dehors de ses horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige. En cas d'accident ou de problème médical durant un entraînement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote.

Durant les vacances scolaires, des stages de perfectionnement sont organisés. Une participation financière sera demandée pour couvrir les frais de stage.

3. Les groupes

Les pilotes sont répartis par groupes définis par le/les entraîneurs. Les jours et horaires d'entraînement sont établis par le /les entraîneur(s) après validation du Bureau.

Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entraînement. Ces modifications seront diffusées par mail.

4. ERP ou Établissement Regroupant du Public de Plein Air

Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local ; les bouteilles plastiques doivent être IMPÉRATIVEMENT ramassées à la fin de chaque séance d'entraînement. Des poubelles sont disponibles. En effet, l'association souhaite participer à l'effort collectif de tri sélectif. Merci de viser juste !

Lors des entraînements, il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'ERP (Etablissement Recevant du Public).

5. Informations aux parents

L'accès de la piste (Start et espace d'arrivée compris) est autorisé uniquement aux pilotes, entraîneurs et bénévoles de permanence durant les entraînements. En aucun cas, les parents sont autorisés à entrer sur la piste et le haut des virages sans autorisation des éducateurs ou bénévoles du Conseil d'Administration. Les éducateurs sont disponibles aux pauses et aux changements de groupe.

Les parents peuvent assister aux entraînements en restant sur les extérieurs : le long de la première et la dernière ligne.

Des stages sont organisés par le Club pour travailler sur les pistes voisines ou plus lointaines. La visite à titre personnel d'autres pistes N'EST PAS AUTORISEE par le Club. En effet, chaque club a son règlement et des obligations quant à ses propres installations qui lui sont confiées par une municipalité.

En dehors des entraînements et stages, la piste n'est pas accessible même aux licenciés du Club.

6. Particularités

Pour les pilotes compétiteurs et les parents de pilotes compétiteurs, l'association a souhaité regrouper un ensemble de règles ou recommandations, permettant la bonne pratique de l'activité et l'accompagnement des compétiteurs. (A lire plus bas).

Le groupe des Darons et Daronnes Riders (les adultes) bénéficie, pour maintenir une activité régulière malgré l'activité professionnelle, de possibilités supplémentaires fixées par le Conseil d'Administration du club. Ces possibilités sont stipulées dans ce règlement intérieur, obligatoire à respecter par chaque membre de l'association. (A lire plus bas).

LES COMPÉTITIONS

Il est possible durant la saison de participer à diverses compétitions : du niveau départemental au niveau national. L'engagement financier est à la charge du pilote. En cas de non-participation, aucun remboursement ne sera effectué.

Les déplacements pour toutes les courses sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents. En cas de mise en place d'un minibus pour une compétition, chaque adhérent devra veiller à maintenir le bus propre, les frais seront partagés par les adhérents utilisateurs. Le nettoyage du minibus, passage de la balayette et éventuellement d'une serpillière pour les traces de pneus ou pieds est impératif (règlement de la Mairie).

Pour toutes les courses, une inscription est obligatoire via un lien qui sera mis en ligne sur le site du club.

La gestion des inscriptions de toutes les courses étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délai ne pourra être prise.

LES BÉNÉVOLES

Les bénévoles du club sont présents pour la mise en place du cadre du club, la gestion et le bon fonctionnement de celui-ci. Chaque membre ou parent de membre peut devenir bénévole au sein du club en tant que membre actif répondant présent lorsque l'occasion se présente ou en se proposant, volontairement.

De même, le club recherche en permanence des bénévoles volontaires pour arbitrer les courses départementales. Le club prendra en charge le coût de la formation ainsi que le coût de la licence nécessaire pour arbitrer.

Pour faire partie du Conseil d'Administration et du bureau du club des dispositions conformes aux statuts de l'association sont à respecter. Celles-ci sont présentes dans une annexe au règlement. Elles sont disponibles sur demande et envoyées, chaque année, en préparation de chaque Assemblée Générale.

CHARTRE DES PILOTES COMPÉTITEURS

1. Je suis un compétiteur / une compétitrice amateur(e) comme tous mes camarades d'entraînement.
2. J'encourage mes partenaires d'entraînement lors des entraînements et en compétition.
3. En cas de souci, je vais en parler à mon coach et écoute ses conseils pour avancer.
4. En compétition, je garde une bonne attitude vis-à-vis des pilotes de tous les clubs ainsi que des arbitres.
5. En cas de défaite, j'accepte le résultat et me motive pour la course suivante.

CHARTRE DES PARENTS / ACCOMPAGNATEURS DE COMPÉTITEURS MINEURS

1. Je me rappelle que mon enfant fait du sport pour son plaisir et non le mien.
2. Je ne critiquerai jamais mon enfant ou un adversaire sur une erreur, un fait de course, une défaite
3. Je soutiendrai mon enfant en restant positif.
4. Je respecterai les coéquipiers de mon enfant, ses adversaires, les arbitres et les bénévoles.
5. Je ne remplacerai pas le coach et lui ferai confiance quant à ses compétences.
6. Je n'oublie pas que mon enfant n'est pas un professionnel.
7. Mon enfant n'est pas responsable de mes propres frustrations en cas de non réussite.
8. Je laisse à mon enfant un espace d'autonomie et de développement.
9. Je garde un climat positif entre compétiteurs et parents de compétiteurs.
10. En aucun cas, je m'adresse directement à un autre enfant mais à son coach afin d'évoluer tous ensemble.

CHARTRE DES DARONS

1. Deux entraînements encadrés par semaine, entre Darons et Daronnes, tu as.
2. La possibilité de rouler en piste libre le dimanche matin quand celle-ci est ouverte par un Daron responsable des clés, tu peux (sauf lorsque le club est fermé).
3. Tes enfants licenciés, uniquement le dimanche matin en piste libre, venir avec toi, ils peuvent.
4. Pendant les congés scolaires, rouler en piste libre sur les horaires habituels des entraînements les mercredis et vendredis, sans enfant, possible ce sera (sauf lorsque le club est fermé).
5. Inviter des pilotes d'autres clubs sans autorisation préalable, tu ne pourras.
6. Boire une bière en fin d'entraînement, tu peux, les bouteilles vides tu ramèneras.

Règlement adopté à l'unanimité par l'assemblée générale du 21/11/2025

Certifié conforme le 21/11/2025

Signature du président du Bmx Club Cournon D'Auvergne

Brun Jean-Luc

Bmx Club Cournon D'Auvergne
2, chemin de l'usine élévatoire
63800 Cournon D'Auvergne
Siret : 483 261 434 00037
bmxceurnon@gmail.com
www.bmxclubcournon.com

